

**COMMUNE DE VILLAGE-NEUF**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseillers Municipaux :**

**Séance du 6 avril 2017**

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27  
présents : 18  
excusés : 8 dont 6 procurations  
absent : 1



**3<sup>ème</sup> QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

**Budget Primitif 2017**

**3.1 Vote du Budget Primitif 2017**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les principaux agrégats du Budget Primitif 2017, élaboré par la Municipalité, ont été discutés en séance du 16 mars 2017 lors du Débat d'Orientation Budgétaire prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La procédure d'adoption du budget peut être décomposée en deux phases :

1. la détermination des prévisions en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ;
2. la fixation des taux d'imposition des taxes locales.

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter à la documentation qui leur a été transmise le 31 mars 2017, à savoir :

- une note de présentation synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe » ;
- un extrait de la maquette budgétaire détaillant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que l'état de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 de la commune de Village-Neuf, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	BP2017	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 085 000,00 €	5 085 000,00 €
Opérations réelles	4 419 000,00 €	5 080 000,00 €
Opérations d'ordre	666 000,00 €	5 000,00 €
Investissement	1 196 000,00 €	1 196 000,00 €
Opérations réelles	1 190 000,00 €	529 000,00 €
Opérations d'ordre	6 000,00 €	667 000,00 €
Budget total	6 281 000,00 €	6 281 000,00 €
Opérations réelles	5 609 000,00 €	5 609 000,00 €
Opérations d'ordre	672 000,00 €	672 000,00 €

Le Conseil Municipal :

- ↪ après avoir pris connaissance du projet de Budget Primitif 2017 et de la note de présentation y afférente ;
- ↪ vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↪ à l'unanimité des voix ;
- approuve le Budget Primitif 2017 arrêté en dépenses et en recettes à :
  - ⇒ 5 085 000 € en section de fonctionnement ;
  - ⇒ 1 196 000 € en section d'investissement ;
- arrête à 397 000 € le montant prévisionnel du virement à la section d'investissement, pour couvrir les dépenses de la section d'investissement en sus des dotations aux amortissements, du produit des emprunts, des subventions et créances diverses.

-----  
 Pour extrait conforme :  
 Village-Neuf, le 11 avril 2017

Le Maire :



*Bernard Tritsch*

Bernard TRITSCH

Acte certifié exécutoire  
 A compter du 11 avril 2017

Village-Neuf, le 11 avril 2017



Le Maire :  
 Bernard TRITSCH

*Bernard Tritsch*